

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Le site Natura 2000 Pointe Fauconnière couvre 232 hectares en mer (+ 535 hectares sur terre) entièrement situés sur la Commune de Saint Cyr sur Mer, structure animatrice du site depuis juin 2011.

Dates et Chiffres clés

- 1979 : La Directive européenne « Oiseaux » recense les espèces ornithologiques rares et menacées.
- 1992 : La Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » détermine les habitats naturels et les espèces de la faune et de la flore sauvages en voie de disparition.
- Près de 1 800 sites en France (2018) pour plus de 12 millions d'hectares sur terre et en mer.

Les objectifs

- Préserver les espèces rares à l'échelle européenne et leurs habitats.
- Favoriser le maintien de la biodiversité en tenant compte des exigences socio-économiques, culturelles et régionales.

Mise en œuvre du dispositif

- Sélection d'un site naturel, terrestre et/ou marin, identifié pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de ses habitats.
- Élaboration d'un document d'objectif en concertation avec les acteurs du site.
- Désignation d'un animateur.
- Financement conjoint État/Europe pour l'animation des sites (sensibilisation, contrats, chartes...).

Particularité

Les acteurs du site ont la possibilité de participer à la démarche, via l'adhésion à une charte et la mise en place d'une des actions retenues par le comité de pilotage.



Le Conservatoire du Littoral, établissement public créé en 1975, acquiert les espaces naturels sensibles les plus remarquables de nos rivages pour les protéger de façon pérenne. La gestion de ces sites est ensuite confiée à des partenaires locaux. La Ville de Saint Cyr sur Mer est gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral depuis la 1^{ère} acquisition réalisée sur son territoire, en 1980. La surface terrestre du site atteint en 2019 près de 200 hectares.

Depuis 2002, le Conservatoire du Littoral peut également assurer la protection de zones marines à forts enjeux. Aujourd'hui, c'est ainsi une zone de 101 hectares, englobant la Calanque de Port d'Alon et la Baie de la Moutte, qui a été attribuée au Conservatoire du Littoral et dont la gestion a été confiée à la Ville de Saint Cyr sur Mer (patrouilles nautiques, suivis des populations...).



Contacts et liens utiles

Ville de Saint Cyr sur Mer
mairie@saintcyr-surmer.fr - www.saintcyr-surmer.fr

Service Espaces naturels
espacesnaturels@saintcyr-surmer.fr
<http://pointefauconniere.natura2000.fr>

Atelier Bleu
atelierbleu@cpie-cote-provence.fr - 04 42 08 07 67

Capitaineries
Port de la Madrague - 04 94 26 39 81
Vieux Port des Lecques - 04 94 26 44 49
Nouveau Port des Lecques - 04 94 26 21 98

Conservatoire du Littoral
www.conservatoire-du-littoral.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
www.var.gouv.fr

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
www.ecologie-solidaire.gouv.fr

Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée
www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
www.paca.developpement-durable.gouv.fr

CROSS MED
La Garde - 04 94 61 71 10



2019
Caractère Solaire - 04 94 74 00 09

WWW.SAINTCYRSURMER.FR

WWW.SAINTCYRSURMER.FR

SITE NATURA 2000

La Pointe Fauconnière

Site FR 930 1609
en Provence Alpes Côte d'Azur

Espaces marins protégés



Les Habitats marins de la Pointe Fauconnière

Herbier de Posidonie

Espèce endémique de Méditerranée, la posidonie est une plante marine à fleur. Espèce clef, à la base de la chaîne alimentaire, cet herbier joue plusieurs rôles essentiels dans la biodiversité sous-marine : abri protecteur pour diverses espèces végétales et animales, producteur d'oxygène, rempart contre l'érosion littorale...

La Posidonie bénéficie d'une protection à l'échelle nationale (arrêté ministériel, 1988) et internationale (Convention de Barcelone en 1976, protection du milieu marin et littoral de Méditerranée et Convention de Berne en 1979, conservation de la vie sauvage et du milieu naturel d'Europe).

Présent en continuité sur le littoral du site de la Pointe Fauconnière, l'herbier débute en bordure des roches et des falaises littorales et se poursuit jusqu'à environ 30 m de profondeur. Habitat prioritaire sur le site et particulièrement sensible au mouillage, il fait l'objet d'une campagne de sensibilisation importante, auprès des plaisanciers et professionnels de la navigation, pour amener chacun à contribuer à sa préservation.

Herbier de Cymodocée

Plante à fleurs marine des fonds sableux éclairés, la Cymodocée se développe en milieu abrité, entre la côte et les herbiers de posidonie. Elle y forme des herbiers, entre la surface et 10 m de profondeur. On la trouve également au-delà des herbiers de posidonie, jusqu'à 50 m de profondeur.

Sensible à la pollution et menacées par les aménagements littoraux et les ancrages des bateaux, la Cymodocée bénéficie des mêmes mesures de protection que la Posidonie.

La roche médiolittorale inférieure

Cet habitat rocheux situé au niveau de la mer, est caractérisé par la présence de formations d'algues calcaires, dont les plus remarquables sont les encorbellements à *Lithophyllum lichenoides*. Ces formations atteignent entre 20 et 30 cm de hauteur, mais peuvent également s'étaler, jusqu'à constituer des corniches de 1 à 2 m de largeur. Cet habitat constitue ainsi une richesse paysagère mais aussi écologique, dans la mesure où de nombreuses espèces animales cryptiques colonisent ses cavités.

Malheureusement, il est particulièrement vulnérable : sa formation est extrêmement lente, et il est menacé à la fois par le piétinement des usagers et par les pollutions des eaux.

Sur le site de La Pointe Fauconnière, les peuplements de la Roche Médiolittorale sont actuellement en très bon état de conservation.

La roche infralittorale à algues photophiles

Cet habitat apparaît sous la surface, là où le substrat rocheux n'est plus soumis à une émergence régulière et il se développe jusqu'à la limite de pénétration de la lumière.

Dans la zone de la Pointe Fauconnière, la variété et la richesse patrimoniales de ce milieu témoignent du bon état de conservation de sa biocénose. On peut notamment y observer une large aire de répartition de la *Cystoseira amentacea* var. *stricta*. Cette algue de couleur brune forme un véritable tapis végétal sur les petits fonds éclairés, constituant un habitat spécifique occupé



par de nombreuses espèces animales et végétales.

La roche infralittorale à algues photophiles est un habitat particulièrement sensible aux pullulations d'oursins, à la qualité générale des masses d'eau littorale (rejets urbains et pollution accidentelles aux hydrocarbures), aux aménagements littoraux, mais également à l'activité de plongée sous-marine et aux mouillages forains. Son espèce phare, la cystoseira, au vu de sa grande vulnérabilité et de son rôle écologique essentiel, est d'ailleurs protégée par les conventions de Barcelone et Berne.

Les biocénoses des grottes semi-obscur

Cet habitat est écologiquement extrêmement intéressant car il renferme des espèces à haute valeur patrimoniale. Plusieurs colonies de Corail Rouge sont ainsi présentes à l'entrée des tunnels. Les grottes et les failles constituent des paysages remarquables et riches en couleurs, particulièrement recherchés par les plongeurs.

Une fréquentation trop importante peut mettre en péril l'équilibre du peuplement.

Le coralligène

Le Coralligène doit essentiellement sa formation à des végétaux, en particulier aux algues rouges. Il se développe donc aux profondeurs de prédilection de cette espèce (entre 30 et 120 m de fond, selon la limpidité des eaux).

Les algues rouges abritent de multiples espèces animales. Elles s'accumulent et se calcifient lentement, enfermant les débris et sédiments déposés au fil du temps, et formant des rochers calcaires colorés.

Ce qui fait la beauté de ces formations, c'est bien sûr la variété des espèces animales colonisant le coralligène : des éponges aux formes et couleurs variées, mais aussi des gorgones blanches, rouges ou jaunes, des coraux dont le célèbre corail rouge... Dans cette forêt colorée, vivent également de nombreuses espèces de poissons, d'oursins, de crustacés et de mollusques.

La croissance du coralligène est extrêmement lente : moins d'un millimètre par an. En un instant (ancrage, pollution...), ou à force de petits gestes répétés par des milliers d'usagers (coups de palme, prélèvements...), des siècles de travail de la nature peuvent être anéantis.

Le Coralligène de la Pointe Fauconnière est plutôt bien conservé. Toutefois, cet habitat subit l'impact de l'activité de plongée sous-marine (mouillages et fréquentation des plongeurs) et de l'activité de pêche professionnelle (engins de pêche perdus).



Conseils pratiques

De multiples activités sont pratiquées sur la zone.

Pour contribuer à une bonne conciliation des usages et pour la sécurité de tous, j'applique la réglementation et j'adopte un comportement respectueux des autres usagers.

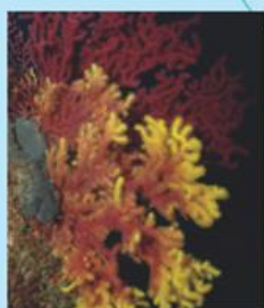
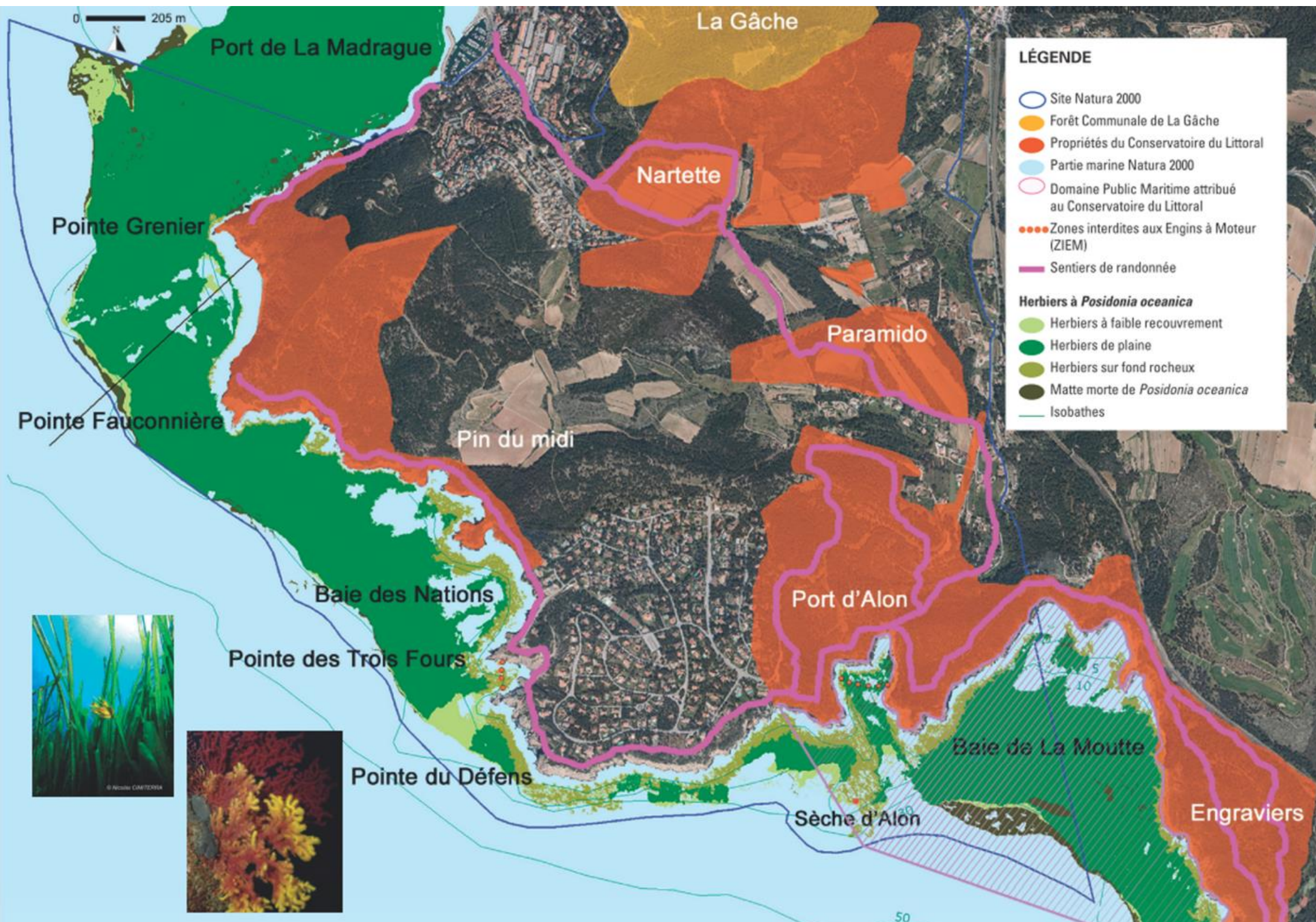
- **Zones Interdites aux Engins à Moteur** (mai à octobre) : mouillage et circulation, même moteur éteint, sont interdits
- **Chasse sous-marine** : j'évite de trop circuler avec le fusil au milieu des autres usagers
- **Plongée** : je maîtrise ma position et mes déplacements sous l'eau pour ne pas perturber et détériorer le milieu
- **Plaisance** : je repère les balises des filets de pêche professionnelle et j'évite de naviguer dans la zone balisée
- **Pêche de loisir** : je m'informe sur la réglementation (affaires maritimes, capitaineries...)

En mer, pour contribuer à la préservation des richesses naturelles de ce site et de mon patrimoine sous-marin, je respecte la réglementation et j'adopte des gestes respectueux de l'environnement.

- **Mon mouillage est réfléchi et responsable** : j'utilise un équipement adapté et je choisis bien ma zone de mouillage. Elle doit être bien abritée : en dérivant, un bateau déplace son ancre qui risque alors d'être traînée et de fortement endommager les fonds sous-marins. En l'absence de mouillage fixe, privilégier les fonds clairs donc sableux : dans les fonds sombres, l'ancre peut se coincer dans les rochers ou glisser sur des algues. Je manipule mon ancre correctement : je manœuvre face au vent, je jette mon ancre lorsque le bateau est à l'arrêt et je la relève à l'aplomb du mouillage (orin conseillé). **Rappel : le mouillage est interdit dans l'herbier de posidonie.**
- **Je navigue propre** : Je conserve tous mes déchets à bord, jusqu'à mon arrivée au port, où je peux les jeter dans les containers appropriés. J'attends d'être au port pour vidanger les huiles et eaux usées du bateau dans les cuves prévues à cet effet. J'utilise des produits non toxiques pour l'entretien et le nettoyage de mon bateau et des produits d'hygiène et d'entretien biodégradables ou éco labellisés.
- **Je lutte contre la propagation de la Caulerpa racemosa** : Après avoir remonté l'ancre, je débarrasse mon équipement de tous les éventuels fragments de caulerpe, pour ne pas faire voyager cette espèce invasive jusqu'à mon prochain mouillage. Je les conserve dans un seau ou un sac, pour les évacuer à terre (ne pas les remettre à l'eau).

Photophile = qui nécessite beaucoup de lumière pour se développer
Biocénose = groupe d'êtres vivants qui cohabitent dans un espace donné
Coralligène = écosystème sous-marin défini par ses nombreuses algues calcaires





Les Espèces marines de la Pointe Fauconnière

Le Corail rouge - Le Corail rouge (*Corallium rubrum*) vit sur les falaises ou fonds rocheux obscurs et les parois des grottes semi-obscures. Il représente l'un des faciès les plus reconnaissables du coralligène. Le Corail rouge est ni un végétal, ni un minéral mais bien un animal. Chaque branche est en fait une colonie d'animaux, de la même famille que les anémones de mer, qui bâtissent ce squelette rouge et solide. Utilisé en joaillerie et récolté sur tout le pourtour méditerranéen depuis l'Antiquité, le Corail rouge est victime de sa popularité. En effet, bien que sa pêche soit réglementée dans plusieurs pays (Conventions de Barcelone et Berne), la récolte intensive et le braconnage du corail pourraient conduire à l'extinction de l'espèce.

La Tortue Caouanne - Ce reptile marin, présent dans tous les océans, mesure autour de 90 cm, pour un poids moyen de 130 kg. La Tortue Caouanne est omnivore : elle se nourrit d'invertébrés, d'anémones, d'éponges, d'oursins, de méduses, calmars, poissons... mais aussi d'algues et de plantes marines. Si les œufs et les jeunes sont victimes de nombreux prédateurs (insectes, crabes, mouettes, poissons, requins...), la grande taille et la carapace des tortues adultes sont suffisamment dissuasifs pour les protéger. Lorsque la tortue juvénile échappe à ses prédateurs, son espérance de vie oscille entre 40 et 70 ans. Espèce prioritaire totalement protégée en France depuis 1991, la Tortue Caouanne y reste malheureusement en déclin, du fait de la disparition progressive des plages adaptées à la ponte (fréquentation littorale et aménagements côtiers). La pollution marine est également un danger croissant pour cette espèce qui confond les micro-déchets avec les méduses qui constituent la base de son alimentation. Enfin, la tortue Caouanne est fortement menacée par tous les types de plaisance (dérangements, collisions, ramassage), ainsi que par les captures accidentelles des filets de pêche.

Le Grand Dauphin - Le Grand Dauphin est un cétacé à dents. Il mesure entre 2 et 4 m de long, pour un poids variant entre 150 et 400 kg. Il est carnivore (poissons, céphalopodes et crustacé) et peut vivre jusqu'à 60 ans. Il est présent dans toutes les mers des zones tempérées et tropicales, notamment en Méditerranée. Même s'il arrive d'observer des individus solitaires, le Grand Dauphin est une espèce très sociale qui vit en groupe de 2 à parfois plus de 40 individus. Les menaces d'origine anthropiques pesant sur les populations de Grands Dauphins sont nombreuses et variables selon les régions du monde : la pollution, le développement du transport maritime (risques de collisions, pollution sonore entraî-

nant la désorientation et l'échouage des cétacés), les captures accidentelles dans les filets de pêche, la chasse, mais aussi le braconnage pour fournir les delphinariums des pays ne respectant pas la Convention de Washington (1973, accord intergouvernemental sur le commerce international des espèces de faune et flore menacées d'extinction). Bénéficiant de nombreux dispositifs de protection, ses populations devraient désormais être préservées d'une grande partie de ces menaces.

La Grande Nacre - La Grande Nacre est le plus grand mollusque bivalve de Méditerranée, dont elle est à la fois endémique et typique. Elle vit entre 0,5 et 50 m de profondeur, enfoncée dans le sédiment sur environ un tiers de sa longueur. Elle vit principalement dans les herbiers de posidonie, mais également dans les prairies à cymodocée, sur la matte morte et sur les sédiments meubles. Elle peut vivre jusqu'à 40 ans et atteindre 1 m de hauteur totale. Menacée par les pollutions et les ancrages, mais aussi affaiblie par un parasite, ses populations avaient diminuées. Protégée depuis 1992 (interdiction de pêche + annexe IV de la directive habitat), elle recolonise petit à petit nos fonds marins.

Le Mérou brun - Emblématique de la Méditerranée, le Mérou Brun est un de ses plus gros poissons : il peut mesurer jusqu'à 1m50 et vivre jusqu'à 50 ans. Vivant sur les fonds rocheux côtiers, riches en cavités, il se nourrit principalement de crustacés et de poulpes. Une autre de ses particularités réside dans son cycle biologique étonnant : il commence sa vie femelle et devient mâle entre 9 et 12 ans (âge adulte). Très commun jusque dans les années 60, l'espèce a vu ses effectifs chuter en raison de sa pêche et de sa chasse. Depuis 1993, l'espèce est protégée par un moratoire sur les côtes continentales françaises. D'une manière générale, il semble que cette espèce soit en progression depuis quelques années, notamment sur le littoral méditerranéen français, certainement grâce au moratoire.

Le Corb - Le Corb (*Sciaena umbra*) est la plus fréquente des cinq espèces de Sciaenidae présentes en Méditerranée. De couleur bronze ponctuée d'éclats dorés ou argentés, mesurant entre 30 et 50 cm, il est reconnaissable à son corps haut et son dos incurvé. Plutôt sédentaire, il vit souvent en petits bancs, sur les fonds rocheux, à proximité d'abris profonds ou de failles dans lesquels il peut s'abriter. Il se nourrit de petites proies : crustacés, vers... Il peut vivre jusqu'à 30 ans. Il fait partie des espèces vulnérables : les principales menaces qui sont à l'origine de la baisse très importante de sa population en Méditerranée sont la destruction des zones de reproduction et la surpêche (pêche professionnelle ou chasse sous-marine). Depuis 2013, sa capture en chasse sous-marine est d'ailleurs interdite par moratoire.

Pointe des Engraviers

Bandol

La Caulerpa racemosa

Cette algue verte fait partie des espèces végétales exotiques envahissantes, qui représentent un véritable danger pour les écosystèmes indigènes. Originaire du sud-ouest australien, elle a été observée pour la première fois en 1997, vers Marseille.

Elle possède les mêmes caractéristiques de résistance que la *Caulerpa taxifolia* (introduction & colonisation importante dans les années 1980, actuellement en régression), mais sa reproduction à la fois sexuée et végétative rend sa propagation fulgurante. Sa présence avérée tout le long du pourtour méditerranéen, la densité de son réseau et l'impossibilité de contrôler son développement nécessitent une vigilance accrue.

Dans les eaux colonisées, une baisse de 25 % de la biodiversité a été observée : ¼ des algues endémiques ont disparu et les poissons fuient. La présence de la *Caulerpa* a donc à la fois un impact écologique dramatique et un impact économique conséquent, puisqu'elle fait disparaître les ressources nécessaires à l'activité de pêche.



Sentier sous-marin

Le sentier sous-marin est une activité aquatique organisée et éducative ayant pour objectif de faire découvrir en toute sécurité la diversité des paysages marins.

Cette activité est proposée à Port d'Alon depuis 2006, par l'association l'Atelier Bleu, en juillet/août. L'activité est accessible à tous, à partir de 6 ans. L'accueil spécifique pour les personnes en situation de handicap y est également développé depuis 2009.

